



droit à héritage de mon père

Par **coccinelle 62**, le **16/02/2020 à 22:56**

Bonjour,

Mon père est en maison de retraite, il est sous tutelle mais ma soeur touche une allocation de la part de la tutelle pour ses besoins personnels.

Au décès de mon père qui a le droit à l'argent de son compte bancaire si il y en a, ont'ils besoin de ma signature pour pouvoir débloquer cet argent ou la tutelle a-t'elle tous les pouvoirs ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **17/02/2020 à 07:37**

[quote]
ou la tutelle a t'elle tout les pouvoirs .

[/quote]
Bonjour,

La tutelle prend fin automatiquement au décès de la personne protégée, le tuteur n'a donc plus aucun pouvoir à ce moment là.